

## 200089 - Le fait de dire : «Seigneur, bénis Muhammad un nombre de fois égal à celui de Tes créatures»

### La question

Est-il permis de dire: «Seigneur, bénis et salue Muhammad et sa famille fréquemment et autant de fois que tu comptes de créatures, au point de Te sentir satisfait, aussi lourdement que le poids de Ton trône et aussi abondamment que l'encre qui permet d'écrire Tes mots?

### La réponse détaillée

Louanges à Allah

Nous ne voyons aucun inconvénient à employer la formule indiquée pour prier pour le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui). Prier pour le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) revient à faire une invocation en sa faveur. Or il y a des invocations pré-déterminées et d'autres invocations libres donc à formuler en fonction du sens voulu par leur auteur, à condition toutefois de n'y inclure rien qui soit contraire à la loi religieuse.

L'imam al-Hafedh ibn Hadjar (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: «L'imam Chafii (Puisse Allah éléver son rang) qui fait partie de ceux qui vénéraient le plus le Prophète Muhammad (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit dans l'introduction de l'ouvrage de référence de sa doctrine: «**Seigneur, bénis Muhammad...**» jusqu'à la limite du fruit de l'effort de réflexion personnel, à savoir ce qu'on exprime ainsi: aussi long temps que les uns se souviendront de lui et d'autres seront trop distraits pour le faire.

C'est comme si l'on faisait allusion au hadith authentique dans lequel on lit: «**Gloire à Toi pour un nombre de fois égal à celui de Ses créatures.**»

Al-Qadi Iyadh a consacré un chapitre à la description de la manière de prier pour le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) dans son ouvrage ach-chifaa. Il y cite des traditions hautement attribuées reçues d'un groupe de compagnons et de la génération qu'il a suivie immédiatement.

Muhammad ibn Muhamadal-Gharabili(m. en 835 H.), qui restait toujours aux côtés d'Ibn Hadjar,l'a reçu de ce dernier selon l'un de ses manuscrits découverts par Cheikh-al-Albani. Voir Sifatou salaatian-nabiyi (Bénédiction et salut soient sur lui)(172). Voir encore :aslousifati an-nabiyy(Bénédiction et salut soient sur lui) (3/939).

Une divergence de vues oppose les ulémas au sujet de celui qui dit: «**Seigneur, bénis Muhammad autant de fois..»** quant à savoir si sa récompense sera adaptée au nombre spécifiée ou restera une fois densifiée. L'avis résolument soutenu par Cheikh al-islam, Ibn Taymiya (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) est quel'intéressé sera récompensé une seule fois et ne sera pas rétribuée comme celui qui aurait réellement prié parfaitement pour le Prophète pour le nombre de fois indiqué. Mais la récompense unique est plus importante que la récompense méritée pour l'emploi de la formule de prière simple.

Il dit: «Si on dit à un homme :glorifie Allah deux fois ou trois fois ou cent fois, il faudra qu'il dise:gloire à Allah! Gloire à Allah! jusqu'à ce qu'il complète le nombre (indiqué).S'il voulait se contenter de dire: gloire à Allah deux fois ou cent fois, il n'aurait glorifié Allah qu'une seule fois.

Quant à ces propos adressés par le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) à la mère des croyants, Djouwayria:«Tu viens de prononcer quatre mots qui pèsent plus lourd que tout ce que tu avais durant la journée, à savoir: «**gloire à Allah autant de fois que le nombre de Ses créatures! Gloire à Allah pour le poids de Son trône! Gloire de fois autant de fois qu'il le faudra pour L'agrémenter! Gloire à Allah pour la quantité de l'encre nécessaire pour écrire Ses mots.**»(Cité par Mouslim dans son Sahih),ces propos signifient que le Transcendant mérite d'être glorifié autant de fois. C'est comme la parole du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui):«**Notre Maître! Seul Toi mérite d'être loué de sorte à en remplir les cieux, la terre et l'espace qui les sépare et à en remplir tout ce que Tu voudras au-delà.**»

Ceci ne signifie pas qu'on l'a glorifié de manière à atteindre ces quantités. La mesure peut décrire l'acte du fidèle qui reste limité. Elle peut parfois renvoyer à ce que le Maître mérite et c'est ce qui est l'énorme mesure. Autrement, si le prieur disait au cours de sa prière: «**gloire à Allah autant de fois que le nombre de ses créatures, il ne l'aurait glorifié qu'une seule fois.**»

Quand le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) ainstitué que l'on glorifie (Allah) au sortir de chaque prière trente trois fois, qu'on loue Allah trentetrois fois et qu'on Le magnifie trente troisfois, si on se contentait de dire: SoubhanaAllah, al-hamdlillah , Allah akbar, on n'aurait glorifié Allah qu'une seule fois.»Extraitde Madjmoua al-fatawa(23/11-12).

Il dit encore (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde): « **Le meilleur en l'espèce est ce qui rassemble le plus, le plus global comme: gloire à Allah autant de fois que le nombre de Ses créatures. Cette formule est préférable à la formule simple:gloire à Allah. Le fait de dire : autant de fois que le nombre de ses créatureset autant de fois que le nombre de Ses créatures terrestres et autant de foisque le nombre des êtres qui existent entre eux et autant de fois que le nombre de ce qu'Il va créer, est préférable au simple fait de dire: louanges à Allah.**»Extrait d'al-Wabilas-Sayyib(p.87)

Ibn al-Qayyim (Puisse Allah luiaccorder Sa miséricorde) dit: Lefait de préférer « **gloire à Allah autant defois que le nombre de Ses créatures! Gloire à Allah pour le poids de Son trône! Gloire de fois autant de fois qu'il le faudra pour L'agrément! Gloire à Allah pour la quantitéde l'encre nécessaire pour écrire Ses mots.**» à l'emploi dela simple formule: «Gloireà Allah de manière infiniment multipliée vientdu fait que ce qu'on sent au cœur quand on dit Gloire et louanges à Allah autantde fois que le nombre de ses créatures en termes de l'augmentation de Sa connaissance, de la conscience de Sa transcendance et de Sa vénération dépassela limite indiquée et représente un nombre plus important que ce que sent le cœur de celui qui se contente de dire SubhanaAllah.

Voilà ce qu'on appelle le dhikrcondensé. Il est plus important que le dhikr simple. C'estpourquoi il lui reste supérieur. Ceci n'apparait que quand on connaît etcomprend le dhikr. En effet, quand le glorificateur dit: «**gloire à Allah autant de fois que le nombre de Ses créatures!**» il exprime une idée et donne une informationselon laquelle ce que le Maître mérite enfait de glorification est fonction du nombre de tous les êtres, voire sanslimite.

Aussi la formule contient elleune information allant dans le sens de glorification du Maître, de Savénération et de Sa louanges avec un nombre de fois aussi important qu'on ne peut ni le compter ni le recenser. La formule exprime le recours du fidèleà une glorification de cette

ampleur. Elle n'entend pas refléter la quantité et le nombre de l'acte du fidèle mais elle nous informe que le Maître Transcendant et Très-haut mérite en termes de glorification le nombre indiqué et que s'il y avait un nombre plus élevé, on le mentionnerait.» Extrait d'al-manar al-mouniif(p.34).

L'auteur de Mawaahibal-djalil(1/20) a rapporté que le jurisconsulte, Ibn Arafah, a dit: «**Il obtient en termes de récompense plus que ce que reçoit celui qui prie une seule fois et non la récompense méritée par celui qui prie le nombre de fois indiqué.**»

En somme, il n'y a aucun inconvénient à employer cette formule: «**Seigneur! Bénis Muhammad autant de fois que le nombre de Ses créatures! Gloire à Allah pour le poids de Son trône! Gloire à Allah autant de fois qu'il le faudra pour L'agrémenter! Gloire à Allah pour la quantité de l'encre nécessaire pour écrire Ses mots.**» dans un discours direct et non comme si on parlait d'un absent car le terme «**seigneur**» est une interpellation employée pour s'adresser (à quelqu'un). On peut aussi dire: «**Puisse Allah bénir notre Prophète Muhammad autant de fois que le nombre de Ses créatures.**» car c'est linguistiquement juste.»

Il est déjà dit dans notre site dans le cadre de la réponse donnée à la question n°[126934](#) ce qui confirme la recommandation de l'emploi de cette formule de glorification et d'attestation de l'unicité d'Allah. Elle ne diffère en rien (de la formule courante) de prière pour le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui). Toutes ces formules sont instituées.

Quant à nous, nous espérons qu'Allah le puissant et Majestueux attache à cette formule une récompense bien plus importante que celle obtenue grâce à l'usage de la formule simple, sous réserve de plusieurs conditions:

Premièrement, ne pas lui reconnaître une vertu spéciale;

Deuxièmement, ne pas la considérer comme une sunna reçue sûrement du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui);

Troisièmement, ne pas la croire supérieure à la formule de prière abrahamique que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) nous a enseignée, comme cela a été confirmé dans la fatwa

n°88109.

Quatrièmement, ne pas l'utiliser dans la prière canoniquemais en dehors d'elle car la prière, prescrite ou surérogatoire, s'accompagnede dhikr spécifiques reçus du Prophète (Bénédictionet salut soient sur lui).

Allah le sait mieux.